

Compte rendu
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 décembre 2017

Présents : SOULÉ Raphaëlle, , Isabelle FABERT, Marc DEDIEU, Nicolas PONCY , André SICRE, Stéphane BARDOU, Marc LAURENS, Henri VIDAL, Jean-Pierre SICRE

Absente excusée : LOPES Nathalie

Secrétaire de séance : SOULÉ Raphaëlle

Ordre du jour :

- PV de la séance du 22 septembre 2017
- Modification des statuts de la CCHA : compétences en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire, de politique de la ville (actions en faveur de la prévention de la délinquance), et en matière de maisons de services publics
- Modification des statuts de la CCHA en vue d'exercer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Approbation des rapports de la CLECT de la CCHA
- Demande de subvention dans le cadre de la DETR et du FDAL
- Autorisation de lancement de l'appel d'offre Multiservices
- Autorisation de lancement de l'appel d'offre goudronnage
- Demande auprès du Président de SDE09 pour rentrer dans un programme pour modification de l'éclairage du camping.
- Demande auprès du Président du SDE09 pour rentrer dans un programme pour enfouissement hameau de Vives
- Modifications budgétaires
- Création régie d'avance
- Informations diverses
- Questions diverses

P.V séance du 22/09/2017 : Adopté à l'unanimité des membres présents

Modification des statuts de la CCHA : Compétences en matière d'équipement sportif d'intérêt communautaire, de politique de la ville (actions en faveur de la prévention de la délinquance) et en matière de maisons de services publics.

Modification des statuts de la CCHA en vue d'exercer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Approbation des rapports de CLECT de la CCHA

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les propositions de modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège, telle qu'exposée ci-dessus par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** les sous-rapports de la CLECT de la CCHA réunie en séance du 09-10-2017, n°1, 2, 3, 4, 5 et 7 tels qu'énoncés ci-dessus et tels que présentés par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** par voie de conséquence, l'évaluation des charges nettes transférées ainsi que la révision des attributions de compensation en découlant, pour chaque dossier présenté

Demande de subvention dans le cadre de la DETR et du FDAL

Le conseil municipal donne son accord pour demander une aide à l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires ruraux à hauteur de 25 %), ainsi qu'une aide du département dans le cadre FDAL (Fond Départemental d'Actions locales) à hauteur également de 25 % afin de financer :

- l'achat d'un tracto-pelle d'occasion (en remplacement de l'actuel)
- l'achat d'un véhicule utilitaire neuf (en remplacement du véhicule Citroën C15)

Autorisation de lancement appel d'offre Multiservice :

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offre concernant la transformation de la gare en Multiservices :

Autorisation de lancement de l'appel d'offre goudronnage :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le lancement du chantier du goudronnage (rues, parkings...)

Demande auprès du Président de SDE09 pour rentrer dans un programme pour modification de l'éclairage du camping.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du SDE 09 afin de permettre à la commune de rentrer dans un programme d'éclairage public pour modification de l'éclairage du camping

Demande auprès du Président du SDE09 pour rentrer dans un programme pour enfouissement réseau Basse Tension hameau de Vives

Il y a lieu de remplacer un poteau vétuste supportant la ligne alimentant le hameau de Vives et situé près de la fontaine. Compte tenu de la difficulté pour remplacer ce support au regard de la rue étroite et considérant que l'autre poteau situé non loin aura le même problème, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du SDE09 pour rentrer dans un programme d'enfouissement du réseau.

Création Régie d'avance :

Le Conseil Municipal sur le conseil du comptable de la collectivité, autorise Monsieur le maire à créer une régie d'avance pour permettre à notre collectivité par le biais du régisseur, d'exécuter de manière limitative et contrôlée des opérations de dépense

• Information diverses :

- La ferme de Paul BLAZY a besoin d'être alimentée en électricité. Le secteur de Campilla est sous couvert de EDF. Afin d'accompagner Monsieur BLAZY pour lui permettre d'avoir l'alimentation, Monsieur le Maire a conclu avec le SDE 09 (Syndicat d'Energie de l'Ariège) que l'actuelle ligne HTA alimentant le poste du Sarradeil sera transformé en ligne basse tension. Un nouveau poste 20 kv/380 v sera installé sur le domaine public au carrefour entre le chemin communal des Esquerres et le chemin de Camp Santané. La ferme de Monsieur Paul BLAZY sera alimentée depuis ce nouveau poste. Les travaux auront lieu au mois de mai 2018.

- Concernant l'éclairage public (extérieur) parking village du haut et différentes rues, les travaux auront lieu courant mars-avril avec la mise en place d'ampoules « led » avec une diminution de puissance entre 23h et 5h du matin permettant des économies d'énergie.
- Concernant la dépose de poteaux obsolètes (Ninau, Jouliane) la SPIE interviendra courant mars-avril, les travaux ont été donnés par le SDE09 et pris en charge par ce dernier.
- La course pédestre La Transpyrenea se remet en route du 1er au 17 août 2018. Notre village a été choisi comme village étape.
- Pour la fête locale 2018 nous vous proposerons après la messe traditionnelle à l'église romane une manifestation particulière au Pountet.
- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Agence Adour Garonne a été ponctionnée par l'Etat de la somme de 66 M€ sur son budget annuel représentant 20% de son budget global. Or les sommes perçues par l'Agence Adour Garonne servent entre autre, par l'intermédiaire de subventions, à améliorer la desserte en eau et assainissement pour des nouveaux travaux. Ces prélèvements vont se traduire par une réduction des subventions concernant les programmes d'investissement de l'eau et de l'assainissement, et entraîneront en conséquence une augmentation des tarifs payés par les usagers. Monsieur le maire propose de voter une motion pour s'opposer à ce prélèvement. Cette motion a été votée à l'unanimité des membres du conseil municipal.
- Dans le cadre de la vente de lots au lotissement « Faillade », compte tenu de l'augmentation du taux de la T.V.A., passant de 19,60 % à 20 %, une nouvelle délibération sera prise avec le taux de TVA en vigueur de 20 %.